

# Plan d'action 2025-2026

## Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



### À notre école

L'élève du CFER des Navigateurs se doit d'adopter un comportement respectueux et civilisé dans toutes les situations de sa vie scolaire. Aucun geste d'intimidation, acte de violence physique ou verbale, taxage ou cyberintimidation envers les pairs, le personnel ou le milieu n'est toléré à notre école. Il est primordial que l'élève contribue positivement à la création d'un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous.

De ce fait, toute situation de violence ou d'intimidation allant à l'encontre de la sécurité d'une personne doit être dénoncée par toute personne, élève ou adulte, qui la subit ou qui en est témoin. Des actions seront mises en place dans l'immédiat.

L'implication de chacun favorise la sécurité et le bien-être de tous.

### Portrait de la situation

L'analyse des réponses de nos élèves au sondage QSVE-R nous indique que nos élèves se sentent en sécurité au CFER dans une proportion de 77%. On ne voit pas énormément d'événements de violence, mais les élèves révèlent que des insultes sont proférées. À ce sujet, 26,7% des élèves disent s'être fait insulter ou traité de nom souvent ou très souvent.

### Priorités

- Développer des compétences socio-émotionnelles chez les élèves et les impliquer dans des activités ayant comme objectif la prévention de la violence et de l'intimidation.
- Poursuivre de l'enseignement explicite des comportements positifs à adopter dans l'école.
- Diminuer le nombre d'insultes et de propos injurieux dans l'école

### Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Rencontres individualisées en début d'année

Rencontres de plan d'intervention

Nombreuses communications entre l'équipe école et les parents

### Document explicatif destiné aux élèves du centre

#### CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

#### VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

#### VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre conduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

#### INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

## Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Ajout de services complémentaires afin d'intervenir davantage en prévention auprès des élèves.
- Ajout de surveillance dans les corridors de l'école. Engagement d'une surveillante d'élèves de 9hres à 15hres.
- Poursuite du programme de toxico en réduction des méfaits.
- Mise en place d'ateliers sur les compétences socio-émotionnelles et enseignement des comportements positifs à adopter.
- Suivi de la trajectoire d'intervention.
- Affichage des différents moyens de signaler ou de dénoncer les gestes de violence ou d'intimidation dans l'école.

## Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

### Au moment où le geste est observé et suivi :

Tout acte de violence signalé ou constaté fera l'objet d'un arrêt d'agir et une évaluation rapide de la situation sera effectuée. Selon la situation, des mesures de protection seront mises en place pour la ou les victimes.  
Une consignation des événements sera effectuée.  
L'intervention appropriée sera déterminée par la direction en collaboration avec les enseignants et les intervenants qui sont au fait de la situation.  
Sachez que tout signalement ou dénonciation sera traité de façon confidentielle.

### Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

Un soutien aux victimes et aux témoins sera proposé par un intervenant de l'école. Les parents de la victime seront également contactés.  
De plus, le ou les auteurs des gestes reprochés devront faire une réflexion et un geste de réparation sera exigé si la victime y consent. Un soutien sera également offert aux auteurs des gestes de violence ou d'intimidation afin de les accompagner dans la modification de leurs comportements.

### Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants (moins de 18 ans). La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

## Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des centres peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : [intimidation@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:intimidation@cssdn.gouv.qc.ca) ou poste 52011.

### Moyens pour signaler une situation :

Tous les adultes de l'école sont ouverts à la discussion et à la confiance. Les moyens offerts pour signaler une situation d'intimidation sont variés. Toute personne qui subit ou qui est témoin d'un geste d'intimidation peut le signaler à tous les membres du personnel de l'école en personne ou par courriel. L'ensemble des parents ont accès au courriel du personnel de l'école via le portail Mozaik. De plus, tous les élèves et les parents ont accès à un formulaire de dénonciation anonyme disponible sur notre site Internet ([www.cfernavigateurs.ca/](http://www.cfernavigateurs.ca/)). Toute situation sera traitée avec bienveillance et sérieux, et ce, dans le plus grand respect de la confidentialité de la source.

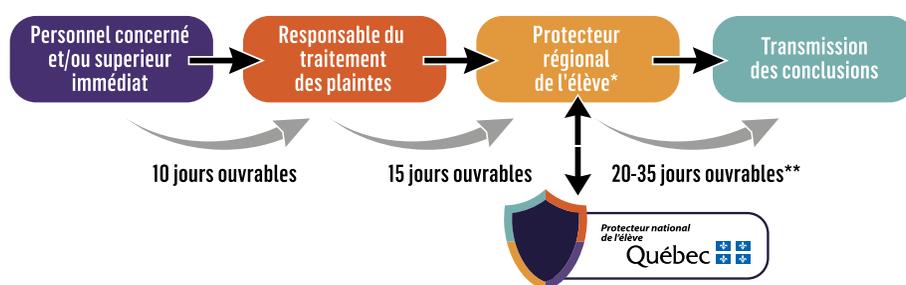
### Violence à caractère sexuel

Toute personne peut signaler directement au protecteur régional de l'élève une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : [plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca) / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / [quebec.ca/droits-eleves](http://quebec.ca/droits-eleves).

## Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet [cssdn.gouv.qc.ca](http://cssdn.gouv.qc.ca)) :



### Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève par un élève ou l'un de ses parents : [plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca) / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / [quebec.ca/droits-eleves](http://quebec.ca/droits-eleves).

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 4 décembre

# Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux élèves du centre et au protecteur de l'élève

## Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2024-2025 ?

- Développer des compétences socio-émotionnelles chez les élèves et les impliquer dans des activités ayant comme objectif la prévention de la violence et de l'intimidation.
- Poursuivre de l'enseignement explicite des comportements positifs à adopter dans l'école.
- Diminuer le nombre d'insultes et de propos injurieux dans l'école

## Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Ajout de services complémentaires afin d'intervenir davantage en prévention auprès des élèves. En continuité
- Ajout de surveillance dans les corridors de l'école. Engagement d'une surveillante d'élèves de 9hres à 15hres. En continuité
- Poursuite du programme de toxico en réduction des méfaits. En continuité
- Enseignement des comportements positifs à adopter. En continuité
- Suivi de la trajectoire d'intervention.
- Affichage des différents moyens de signaler ou de dénoncer les gestes de violence ou d'intimidation dans l'école.

## Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

- Diminution du nombre de comportements négatifs et du nombre de propos injurieux
- Très peu d'événements de violence
- Les élèves se sentent bien à l'école
- Les relations entre les élèves et les adultes de l'écoles sont très positives